



## ASSURANCE DES AMAP PAR LE RESEAU DES AMAP



assureur militant

Alliance PEC-Réseau des Amap de l'Isère, en partenariat avec la MAIF, propose aux AMAP du département une couverture d'assurance Responsabilité Civile des AMAP et des Amapiens et d'Occupation Temporaires des Locaux. Retrouvez ci-dessous le détail des garanties.

### Les activités des AMAP

- Les distributions
- Les réunions de Conseil d'Administration et toutes les réunions de l'AMAP
- Les visites de fermes – ateliers pédagogiques
- Les fêtes annuelles des AMAP
- Et toutes les manifestations que les AMAP organisent ou auxquelles elles participent

### Les Amapiens

- Les Amapiens, membres du Conseil d'Administration de l'AMAP ou exerçant des responsabilités au sein de l'AMAP (correspondant(s) Alliance, référent(s) AMAP, référent(s) produits ...)
- Les Amapiens d'aide à la distribution
- Les Amapiens et leurs familles durant les visites de ferme

### Les locaux

- L'assurance tient compte d'une occupation temporaire des locaux. L'occupation permanente (plus de 3 jours consécutifs) ne serait être prise en compte dans le présent contrat.
- Local de distribution
- Local de réunions
- Local pour organiser une manifestation (Mairie – MJC – salle des fêtes ...)

Pour un évènement exceptionnel impliquant l'occupation d'un local autre que celui déclaré à Alliance, il est nécessaire de procéder à une demande d'attestation « exceptionnelle » au moins 1 semaine avant la date de l'évènement en contactant le 09 72 55 45 38 ou par mail à [contact@alliancepec-isere.org](mailto:contact@alliancepec-isere.org)

Attention : Le présent contrat ne prend en charge aucuns biens mobiliers

Alliance PEC – Réseau des Amap de l'Isère  
2 rue Gustave Flaubert – 38100 Grenoble  
Tél : 09 72 55 45 38  
Mail : [contact@alliancepec-isere.org](mailto:contact@alliancepec-isere.org)  
Web : [amap-aura.org/reseau-38](http://amap-aura.org/reseau-38)